

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mercredi 7 février 2007

Première session de la 56^e législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 7 février 2007

10 h

Prière.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session. Les pages suivants reprennent du service : Daniel Murphy, de Rexton, à titre de page en chef ; Jeffrey Prosser, de Weldon; Tara Fearneley, de Fredericton; Nicole Badry, de Heisler, en Alberta; Rose Donovan, de Fredericton; Shana O'Brien, de Moncton; Craig Estabrooks, de Saint John.

Les nouveaux pages sont les suivants : Heather Gonnason, de Charters Settlement; Mallory Fowler, de Boiestown; Alicia Del Frate, de Fredericton; Miriam Beaulieu, de New Maryland; Paul Cormier, de Fredericton; Shawna Gullison, de St. Stephen.

L'hon. M. Burke rend un hommage posthume à Bruce Smith, qui a été député libéral provincial de Carleton-Sud de 1987 à 1995 et de Woodstock de 1995 à 1999 ainsi que ministre de l'Approvisionnement et des Services et solliciteur général.

L'hon. M. Burke dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants: 1) Rapport de la Commission sur la rémunération des juges du Nouveau-Brunswick établie en 2004 : Le 31 août 2006; 2) Réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick au rapport du 31 août 2006 de la Commission sur la rémunération des juges du Nouveau-Brunswick établie en 2004; 3) Sommaire : Gouvernement du Nouveau-Brunswick : Examen indépendant de la situation financière du Gouvernement : Décembre 2006; 4) Revenu personnel par habitant (dollars) [Source : Statistique Canada].

Le président dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant : La trente-sixième élection générale : Le 18 septembre 2006 : Rapport de la directrice générale des élections.

M. Mockler présente et accueille à la Chambre Burt Paulin, député libéral de Restigouche-Ouest de 2003 à 2006.

Le président interrompt les déclarations de députés et demande que les limites de temps soient respectées à cet égard.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Arseneault :

2, Loi modifiant la Loi sur les parcs;

par l'hon. M. Foran:

3, Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools;

par l'hon. M. Burke:

- 4, Loi modifiant la Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur;
- 5, Loi modifiant la Loi sur le droit de rétention des bûcherons;

par l'hon. M. Arseneault :

6, Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne;

par M. Volpé:

7, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré.

Au dépôt du projet de loi 8 de M. Mockler, Loi sur le Fonds de développement économique rural, l'hon. M. Lamrock invoque le Règlement; il soutient que le député fait plus que donner une brève explication du projet de loi et qu'il s'engage dans un débat. Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Mockler:

 $8,\ \ Loi\ sur\ le\ Fonds\ de\ d\'eveloppement\ \'economique\ rural\ ;$

par M. Betts:

9, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. R. Boudreau donne avis de motion 1 portant que, le mardi 13 février 2007, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est une province riche en ressources naturelles et dotée d'une main-d'oeuvre qualifiée ;

attendu que des milliers de gens du Nouveau-Brunswick n'ont eu d'autre choix que de s'établir dans d'autres provinces afin de décrocher un emploi dans leur domaine de compétence;

attendu que la province dépend en grande partie des transferts de péréquation du gouvernement fédéral; qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de prendre les mesures appropriées qui permettront au Nouveau-Brunswick d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2026.

M. Volpé donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que la province du Nouveau-Brunswick jouit d'une période ininterrompue de réductions fiscales depuis juin 1999;

attendu que le fardeau fiscal réduit pour les gens du Nouveau-Brunswick a suscité le redressement et la croissance de l'économie, une plus grande prospérité, la création d'emplois, de meilleures cotes de crédit et une diminution de la dette de la province;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ne devraient pas être obligés de payer des impôts à des taux injustes pour compenser des promesses électorales irresponsables, frivoles et mal gérées;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de respecter le succès éprouvé des mesures de réduction des impôts pour l'économie du Nouveau-Brunswick et de continuer de créer la richesse qui découle de la réduction des impôts

et que l'Assemblée législative demande au gouvernement de s'engager envers les gens du Nouveau-Brunswick à respecter la loi sur l'équilibre budgétaire tout en faisant preuve de responsabilité financière et à continuer de réduire le fardeau fiscal des gens de la province en ne percevant que les charges fiscales absolument nécessaires pour faire fonctionner le gouvernement d'une manière équitable et raisonnable afin de fournir les programmes et services auxquels les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent et sur lesquels ils comptent.

M. Carr donne avis de motion 3 portant que, le mardi 13 février 2007, appuyé par M. C. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté à l'unanimité les prévisions budgétaires du ministère des Finances pour l'année financière 2006-2007, y compris les crédits de 45 millions de dollars nécessaires au remboursement intégral de la part provinciale de la taxe de vente harmonisée payée sur les coûts du chauffage domestique;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2006, le chef libéral a promis de rembourser aux contribuables du Nouveau-Brunswick la taxe de vente harmonisée de 8 % ;

attendu que le même chef libéral et actuel premier ministre est maintenant revenu sur sa promesse électorale, a créé un climat de méfiance

et a entaché la réputation de tous les parlementaires responsables qui sont tenus de rendre des comptes ;

attendu que le nouveau programme d'allégement des frais de l'énergie du gouvernement actuel n'aide qu'un faible pourcentage de la population du Nouveau-Brunswick et coûte moins de 10 millions;

attendu que la somme de 35 millions de dollars qui reste du budget du ministère des Finances sert actuellement à financer d'autres promesses mal conçues du Parti libéral;

attendu que le gouvernement actuel a manifesté très peu de préoccupations à l'égard des familles et des particuliers qui ont compté, en établissant leurs budgets, sur le remboursement pour les aider à s'en sortir au plus froid de l'hiver;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'être honnête avec les gens du Nouveau-Brunswick et qu'elle lui demande en outre de rétablir le programme de remboursement de la TVH et de remettre les recettes fiscales aux contribuables du Nouveau-Brunswick, qui y ont droit.

M. Carr donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance — consignés, conservés ou archivés, électroniquement ou autrement, échangés entre des ministères, organismes ou responsables fédéraux et provinciaux relativement au retrait de l'élément du revenu des parents de la formule de calcul des prêts étudiants.

M. Carr donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M. Ashfield, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance — consignés, conservés ou archivés, électroniquement ou autrement, échangés entre le ministère de l'Éducation, le conseil d'éducation du district 18, des organismes communautaires, le personnel enseignant et les parents, qui ont mené à la décision de changer l'emplacement prévu de la nouvelle école Albert Street.

 ${\rm M.}$ Betts donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par ${\rm M.}$ Fitch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance — consignés, conservés ou archivés, électroniquement

ou autrement, échangés entre une université du Nouveau-Brunswick et la province relativement à l'administration et à l'envergure prévue de la subvention de 2 000 \$ pour les frais de scolarité qu'accordera le gouvernement actuel aux étudiants et étudiantes de première année.

M. Steeves donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M. D. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance — consignés, conservés ou archivés, électroniquement ou autrement, échangés entre la province et tout groupe d'utilisateurs de véhicules tout-terrain relativement à l'interdiction aux personnes de moins de 16 ans de les conduire et à toute autre question liée aux VTT.

M. Fitch donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M. Harrison, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance — consignés, conservés ou archivés, électroniquement ou autrement, relativement aux négociations sur l'assurance automobile entre la province du Nouveau-Brunswick et l'industrie de l'assurance.

 $\rm M^{me}$ Poirier donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyée par M. Williams, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des noms, des appellations d'emploi, des descriptions de poste et de la rémunération des personnes recrutées par la province depuis le 3 octobre 2006 dans les catégories suivantes : à forfait, à durée déterminée, à titre occasionnel, à temps partiel ou à temps plein.

M. Stiles donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M^{me} M^{ac} Alpine-Stiles, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance — consignés, conservés ou archivés, électroniquement ou autrement, relativement aux résultats de l'étude et à l'établissement des coûts ayant trait à la restauration de la rivière Petitcodiac, que prévoit le gouvernement, ainsi qu'à l'impact sur l'environnement d'une telle restauration.

M. Robichaud donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M. MacDonald, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les détails des projets de comté attribués à chaque district du ministère des Transports pour l'année financière en cours depuis le 1^{er} avril 2006 et depuis le 1^{er} janvier 2007, y compris une liste des projets précis prévus, achevés, en cours, retardés ou annulés.

M. Robichaud donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M. Huntjens, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements détaillés — y compris les dossiers de vol, la destination finale, la durée du séjour, les escales imprévues et les occupants — consignés, conservés ou archivés, électroniquement ou autrement, relativement à l'exploitation et à l'utilisation depuis le 3 octobre 2006 de l'avion loué par la province.

M. Robichaud donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M. C. LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements détaillés — y compris les dossiers de vol, les renseignements, la destination finale, la durée du séjour, les escales imprévues et la liste des occupants — consignés, conservés ou archivés, électroniquement ou autrement, relatifs à l'exploitation et à l'usage de tout avion nolisé ou de tout aéronef utilisés par des ministres, le premier ministre, des employés de la province ou des parlementaires depuis le 3 octobre 2006.

M. Olscamp donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 15 février 2007, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des noms, des descriptions de poste, des appellations d'emploi et des ministères des personnes dont l'emploi a cessé, dont le poste occasionnel a pris fin ou dont le contrat n'a pas été renouvelé avec la province du Nouveau-Brunswick depuis le 3 octobre 2006.

Il est unanimement convenu de reporter au vendredi 9 février 2007 la deuxième lecture des projets de loi déposés aujourd'hui.

La séance est levée à 12 h 50.